



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
D'AMIENS

---

N° 23-038

La greffière en chef du tribunal administratif d'Amiens,

Vu le code justice administrative, et notamment ses articles R. 226-1 à R. 226-6 ;

Vu l'accord de la présidente du Tribunal.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Madame Corinne WANESSE, agente de greffe :

- à l'effet de signer tout acte de procédure relevant du fonctionnement de la chambre 4 ;
- à l'effet de signer tout acte de procédure relevant des recours mentionnés à l'article L. 742-4 du CESEDA ;

**Article 2** : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Amiens, le 13 juillet 2023

La greffière en chef,

Nathalie HAMON-LAFIN